

## **Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance**

### **Compte rendu de l'action du 7 avril 2006 au Cabinet de Mme Marie Arena Ministre-Présidente et Ministre de l'Enseignement de la Communauté Française**

Nous étions plus de 45 personnes dont de nombreux parents avec enfants, à être reçus par Madame Marie Arena, Ministre Présidente du Gouvernement de la Communauté Française. Des journalistes de la RTBF et de Bxl étaient aussi présents et nous ont interviewés.

Comme lors de nos sit-in antérieurs, nous avons eu l'occasion d'exprimer à notre interlocutrice :

- le but de notre action ;
- le vécu douloureux et sans avenir de nombreux parents ou proches de personnes handicapées de grande dépendance (plus de 200 situations urgentes recensées) ;
- celui des assistantes sociales confrontées à de très longues listes d'attentes non seulement d'adultes mais aussi d'enfants ;
- notre désarroi face au constat récurrent de l'absence criante de places en Région Bruxelloise et ses effets sur la vie sociale des familles, sur les distances entre le domicile et les quelques rares lieux d'hébergement disponibles en Wallonie, conséquence du moratoire ;
- l'absence de convention de coopération entre les Régions bruxelloise et flamande, ainsi que la non concrétisation de celle existant entre les Régions de Bruxelles et de Wallonie ;
- nos interrogations face à l'absence de politique du handicap concertée et structurée, au cloisonnement entre les différents niveaux de compétences, aux lourdeurs administratives ;
- nos craintes face à la fermeture annoncée de l'internat de la Communauté Française de Lessines entre le 15/07 et le 15/08 ;
- notre perplexité face à certaines omissions et plus particulièrement à celle du cabinet de Madame Dupuis (Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise en charge de l'Urbanisme et du Logement) qui nous avait pourtant promis son appui : à propos du terrain affecté au projet Hoppa, son Cabinet se rappelle à présent que ce terrain était prévu pour la construction d'une école ;
- notre étonnement de constater que la problématique qui nous anime (et qui n'est plus ignorée des mandataires politiques) n'était pas inscrite à l'ordre du jour du dernier gouvernement conjoint du 27 Mars, alors que les Ministres Huytebroeck, Cerexhe, Dupuis, ainsi que le représentant du cabinet du Ministre Picqué, nous avaient promis d'en discuter de manière collégiale ;
- notre indignation face au placement de personnes avec autisme et handicap mental en hôpital psychiatrique ou face à l'impossibilité de placer 2 enfants d'une même fratrie dans une même institution par manque de places subsidiées (la place serait disponible mais le paiement de 35.000 euros par an est à charge des parents !). Pour rappel, une place correspondante en hôpital psychiatrique coûte environ le double ... mais c'est le Fédéral qui paie.

Répondant aux questions qui lui étaient posées, Madame Arena nous a dit :

- Que les Régions avaient accepté de reprendre certaines compétences de la Communauté Française parce que cette dernière n'avait pas les moyens de les assumer. On a invoqué pour le justifier la solidarité entre francophones. Nous restons surpris et peiné que cette solidarité ne soit plus à l'ordre du jour quand il s'agit des handicapés de grande dépendance.
- Que la fermeture de l'internat de Lessines résulte de l'obligation faite aux établissements de respecter la logique statutaire des membres du personnel ainsi que la durée du temps de travail de ce personnel, les modalités pratiques d'application étant laissées à l'initiative de chaque institution.
- Que l'octroi de dérogations au-delà de 21 ans pour le maintien à l'école secondaire des jeunes ne trouvant pas de place en institution pour adultes n'est pas une réponse structurelle, mais peut être une zone tampon (d'aucuns ayant d'ailleurs fait remarquer que ce système se faisait au détriment des plus jeunes, aussi en recherche de place) ; en ce qui concerne l'introduction des demandes, des délais sont à respecter.

Nous avons insisté sur le fait que le transfert des compétences de la Communauté Française à la COCOF et à la Région wallonne n'a pas été accompagné de fonds suffisants. De plus, ces dernières ont accepté de fournir depuis l'an 2000 un effort supplémentaire en vue de contribuer au refinancement de la Communauté Française. Quand encore cette moindre recette serait en partie compensée par la Région bruxelloise, nous avons rappelé que – à la différence de la Région Wallonne – la COCOF ne possède pas de recettes propres et que la Communauté Française a reçu en 2005 un refinancement<sup>1</sup>. Dans tous les cas, le résultat est et reste que la COCOF n'est pas en mesure de répondre aux besoins de ses compétences.

A plusieurs reprises Madame Arena nous a dit qu'elle voulait entendre la souffrance des familles mais qu'elle ne souhaitait pas entrer dans la technicité de l'ensemble de cette problématique qui est du ressort des politiques. Tout en comprenant ces arguments, nous avons tenu à préciser que, face aux drames humains auxquels nous sommes confrontés et qui restent toujours sans solution, nous continuerons à nous renseigner et à interpeller nos mandataires politiques. Nous avons rappelé que le discours, déjà entendu lors des sit-in précédents, de la trop grande technicité des dossiers budgétaires ou des compétences dépendant d'autres ministères résulte cependant en une situation où rien de significatif ne bouge.

Madame la Ministre Présidente s'est dite consciente du manque criant de places en Région bruxelloise et de l'absolue nécessité d'établir une synergie entre Bruxelles et la Wallonie. Dans cette optique elle s'est engagée à inscrire cette problématique à l'ordre du jour du prochain gouvernement conjoint (COCOF, Région wallonne, Communauté Française) du 10 juillet. Elle estime en effet que bien qu'en dehors de ses compétences, cette préoccupation doit être commune et intra-francophone, portée par les différents gouvernements qui pourraient éventuellement activer le niveau fédéral. Mme Arena, en tant que Ministre Présidente, considère de sa responsabilité d'essayer de forcer les acteurs à trouver une solution.

Faisant suite à l'intervention d'André Petit de La Vague, nous avons également demandé à Madame Arena d'interpeller Madame Catherine Fonck - Ministre de la Promotion de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté Française - au sujet des décisions de placement d'enfants handicapés dans les IMP et les familles d'accueil par les Juges de la Jeunesse. Puisque les décisions de placement dépendent de l'Aide à la Jeunesse, les frais relèvent de la Communauté Française. Cependant, quand les enfants sont placés dans des IMP ou centres d'hébergement relevant du secteur du handicap, les frais de placement sont à charge de la COCOF si les enfants sont bruxellois ou de l'AWIPH s'ils sont wallons. Dans ces cas donc, les placements se font sans frais pour la Communauté Française. Il serait utile de recenser et dénombrer ces placements, et de renégocier avec la Communauté Française le paiement de ces frais qui incombent à l'heure actuelle à la COCOF. C'est ici encore un exemple des questions que nous nous posons quant à l'utilisation de l'argent publique et aux compétences des différentes instances.

En remerciant Madame Arena de nous avoir reçus, nous avons insisté sur le retour attendu de ces différentes actions. De commun accord, ont été désignés comme interlocuteurs : Mr. Patrick Beaufort pour le Cabinet de Mme Arena et Mme Cinzia Agoni pour le GAMP. Nous avons également invité notre hôte au colloque du 4 mai au Parlement Fédéral et rappelé que « le degré de civilisation d'une société se mesure aussi à l'attention qu'elle porte aux plus démunis de ses concitoyens ».

Rapporteur : Claire Borchgraeve  
02 / 522 05 23

---

<sup>1</sup> cfr : compte rendu du sit-in au Cabinet Mandaila